

Communes concernées :
BRUILLE SAINT AMAND – BOUSIGNIES –
BRILLON – CHATEAU L'ABBAYE -
FLINES LES MORTAGNE – HERGNIES –
LECELLES – MAULDE - MILLONFOSSE -
MORTAGNE DU NORD – NIVELLE -
ROSULT – RUMEGIES -
SARS ET ROSIERES – THUN SAINT
AMAND

Communauté de brigades de
SAINT AMAND LES EAUX
☎ 03.27.48.06.66
📧 cob.st-amand-les-
eaux@gendarmerie.interieur.gouv.fr



**OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
CHANTIER**

**AYEZ LES BONS
RÉFLEXES !**



Issue d'un partenariat entre les communes, les professionnels du bâtiment et la gendarmerie nationale, l'opération tranquillité chantier permet de les identifier et de les surveiller

VOTRE CHANTIER DÉMARRE

- ◆ vous venez d'obtenir le permis de construire ;
- ◆ renseignez auprès de la mairie la fiche relative à l'opération tranquillité chantier ;
- ◆ inscrivez les coordonnées complètes des différents intervenants.
- ◆ Soyez précis sur les dates prévisibles des interventions des différents corps de métier ;
- ◆ précisez les mesures de sécurité actives ou passives du chantier ;
- ◆ informez la gendarmerie de tout retard de travaux .

LES ENTREPRISES, VIGILANCE

- ◆ signalez à la gendarmerie les personnes suspectes rôdant autour de l'établissement ;
- ◆ relevez les numéros d'immatriculation des véhicules vous paraissant suspects et n'hésitez pas à nous les communiquer.
- ◆ Évitez le stockage du matériel ou matériaux sur le chantier

PROTÉGEZ VOTRE CHANTIER

- ◆ par l'installation d'une alarme de chantier, de vidéo protection ;
- ◆ la mise en place de plot(s) devant les vitrines pour éviter les « casses bélier » ;
- ◆ par la mise en œuvre d'un système de protection efficace.



VICTIME D'UN VOL

- ◆ ne touchez à rien pour éviter de souiller les traces et indices laissés par les malfaiteurs ;
- ◆ interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

LA GENDARMERIE

- ◆ destinataire de la fiche par la mairie, identifiera les chantiers sur sa zone de compétence ;
- ◆ en fonction de l'évolution du chantier, effectuera des rondes de surveillance nocturne ainsi que les week-ends et jours fériés;

